

## Etats financiers au 30/09/2023

### ----- Comptes Annuels -----

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	3 726	3 726		7
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	997 538	911 518	86 020	94 007
	Autres immobilisations corporelles	86 576	74 720	11 856	13 119
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	496		496	496	
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 400		5 400	5 400	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 093 736</b>	<b>989 964</b>	<b>103 772</b>	<b>113 030</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	12 198		12 198	6 205
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	134 677		134 677	83 144
	Autres créances	11 388		11 388	16 965
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	127 974		127 974	305 055	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 966		1 966	11 135
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>288 204</b>		<b>288 204</b>	<b>422 504</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>1 381 939</b>	<b>989 964</b>	<b>391 975</b>	<b>535 534</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

5 400

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2023

30/09/2022

		30/09/2023	30/09/2022
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	1 943	1 943
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	152 175	166 284
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(61 544)</b>	<b>(14 109)</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>107 574</b>	<b>169 118</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	214 204	289 865
	Emprunts et dettes financières divers (3)	56	56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 994	29 610
	Dettes fiscales et sociales	47 889	42 859
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 259	4 026	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>284 401</b>	<b>366 416</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>391 975</b>	<b>535 534</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(61 543,95)	(14 108,70)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	150 810	185 960
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

**2BCGL**  
SARL au capital de 15 000 Euros  
Siège social : 9 Rue Du Progrès  
69800 ST PRIEST  
RCS LYON 489197327

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre  
Le 4 juin, à quatorze heures,

Les associés de la société 2BCGL, SARL au capital de 15 000 Euros, divisé en 3 000 parts de 5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, 9 Rue Du Progrès, 69800, ST PRIEST, sur convocation de la gérance,

Sont présents :

- Monsieur Pascal CATIN, propriétaire de.....1 000 parts
- Monsieur Alexandre BOTELLA, propriétaire de.....1 000 parts
- Madame Nadia LYANT, Gérante, propriétaire de.....1 000 parts

Soit un nombre total de .....3 000 parts

L'assemblée est présidée par Madame Nadia LYANT, Gérante, qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose alors sur le bureau :

- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30/09/2023
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, la Présidente déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et les associés confirment, chacun pour leur part, avoir eu connaissance de ces documents dans les délais prescrits.



La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30/09/2023 : quitus à la gérance,
- Affectation des résultats
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce, approbation de ces conventions,
- Rémunération de la gérance.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30/09/2023 décide de les approuver tels qu'ils lui sont présentés et donne à la gérante quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par la Gérance et pris connaissance des documents présentés à l'Assemblée, approuve tels qu'ils lui sont présentés, le bilan et les comptes de la société arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2023. La lecture du bilan faisant apparaître une perte de 61 544 €, l'assemblée générale décide de la virer intégralement au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions réglementées par l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce, approuve ces conventions telles qu'elles lui sont présentées.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que chaque associé successivement intéressé par chacune des conventions n'a pas pris part au vote le concernant.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par les associés.

**Madame Nadia LYANT**  
Gérante

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nadia Lyant', written over the printed name and title.